



Vynova Normes générales et HSSE obligatoires pour les transporteurs entrant sur les sites ou dépôts de Vynova.

Voici les normes générales et les normes de HSSE obligatoires pour tous les transporteurs qui (dé)chargent des produits chimiques ou des marchandises depuis ou vers tous les sites ou dépôts de Vynova.

HSSE est un acronyme pour Hygiène, Sécurité, Sûreté et Environnement.

Des règles et instructions supplémentaires peuvent s'appliquer à certains sites ou dépôts de Vynova.

"Transporteur" désigne une entreprise de transport fournissant des services de transport à Vynova pour le (dé)chargement de produits chimiques ou de marchandises depuis ou vers les sites ou dépôts de Vynova.

"Site" désigne tout site de production de Vynova, ainsi que tout dépôt ou emplacement de stockage de Vynova ou d'un tiers.

"Véhicule" comprend tous les modes de transport, y compris la route et le rail.

1. Exigences générales pour le transporteur
 - 1.1. Le transporteur certifie posséder les licences et autorisations nécessaires pour effectuer les transports proposés.
 - 1.2. Le transporteur déclare que toutes les lois et règles concernant - sans s'y limiter - la limite de poids, les dimensions, la sécurité du chargement, les temps de conduite et de repos et la limite de vitesse seront strictement respectées.
 - 1.3. Les véhicules du transporteur répondent tous aux exigences de l'ADR pour le transport de produits chimiques particuliers.
 - 1.4. Le transporteur dispose d'un conseiller à la sécurité pour les marchandises dangereuses (DGSA), conformément au paragraphe 1.8.3 de l'ADR, si des marchandises dangereuses sont transportées. Il peut s'agir d'un employé ou d'un service contractuel.
 - 1.5. Si le transporteur ne peut pas exécuter le transport commandé conformément à la loi, il doit immédiatement en informer le donneur d'ordre et/ou le chargeur et arrêter l'exécution du transport.
 - 1.6. Les camions GNL/GNC ne sont autorisés sur le site que si des procédures spécifiques sont suivies. Les procédures peuvent être demandées auprès de vos contacts connus. Pour le chargement de camions autres que ceux fonctionnant au diesel, des procédures spécifiques peuvent s'appliquer. Le transporteur doit vérifier auprès du lieu de chargement avant de se présenter avec ce type de camion si cela peut être accepté et à quelles conditions.
 - 1.7. Pour le transport de marchandises emballées, le conducteur du camion doit sécuriser l'ensemble du chargement sur son camion, conformément à la législation en vigueur dans tous les pays traversés par ce transport. Le transporteur est responsable et garant de la mise à disposition d'une combinaison de transport conforme aux exigences légales. Le transporteur fournira une combinaison de transport adéquate pour permettre le chargement du poids réservé. Le transporteur peut demander le mode de chargement standard à Vynova.



- 1.8. Il peut exister d'autres règles de chargement et de sécurité applicables à chaque plate-forme de chargement. Le transporteur doit s'informer de manière proactive des règles, instructions opérationnelles et de sécurité applicables sur le site et s'y conformer. En cas de doute, le transporteur prendra contact avec la plate-forme de chargement concernée.
- 1.9. Le transporteur équipe tous les conducteurs de leurs propres équipements de protection individuelle (EPI), dont les normes sont au moins aussi bonnes que les recommandations de Vynova en la matière. (Les EPI comprennent des éléments tels que les casques, les lunettes de protection, les combinaisons, les gants, les bottes, etc.)
- 1.10. Sauf si d'autres méthodes de travail sûres sont en place et convenues, le transporteur ne fournit que des véhicules ou des citernes dotés au minimum d'une échelle fixe et d'une passerelle sur un côté du sommet de la citerne sur toute la longueur et équipés d'une main courante repliable sur le côté extérieur de la citerne. Des exigences plus strictes peuvent s'appliquer sur d'autres sites.
- 1.11. Le transporteur a la capacité de gérer et de traiter tous les incidents de transport, y compris toutes les activités sur le site de l'incident, comme le redressement des véhicules et les transferts de citerne à citerne. Si le transporteur ne dispose pas de cette capacité, il doit avoir accès au soutien d'une tierce partie qui peut fournir la capacité de réponse aux incidents requise.
- 1.12. Le transporteur tient des registres de formation des conducteurs
- 1.13. Le transporteur assiste à toute formation ou événement de sécurité requis sur les sites visités - tant pour les conducteurs que pour les gestionnaires.
- 1.14. Le transporteur maintient les véhicules et les équipements associés en bon état de fonctionnement et de présentation, conformément aux recommandations des constructeurs.
- 1.15. Le transporteur tient des registres de construction et d'entretien des véhicules.
- 1.16. Le transporteur satisfait aux exigences de sécurité de l'ADR 1.10 si des marchandises dangereuses sont transportées.
- 1.17. Le transporteur a une politique de sûreté
- 1.18. Le transporteur dispose d'une procédure de recrutement des conducteurs et du personnel qui comprend des contrôles de sûreté.
- 1.19. Le transporteur accepte et s'engage à respecter :
 - Document sur les exigences en matière d'EPI
 - Ce document : Les normes GENERALES et SSHE obligatoires de Vynova pour les transporteurs entrant sur les sites ou dépôts de Vynova.Ces documents sont fournis séparément.

2. Intervention d'urgence

Le transporteur est responsable de la gestion complète et du traitement de tout incident survenu sur le véhicule de collecte après le chargement. Cela comprend des conseils téléphoniques, les interventions d'urgence, la récupération du véhicule, les transferts d'un réservoir à un autre et les déversements de produits chimiques. Si l'incident se produit sur ou près du point de chargement, le transporteur doit se mettre entièrement en relation avec Vynova.

3. Conducteurs



Tous les conducteurs qui collectent des marchandises Vynova doivent être entièrement autorisés pour le type de véhicule à utiliser. Lorsque les marchandises sont classées comme dangereuses, les conducteurs doivent être formés conformément à la réglementation ADR / RID. Les conducteurs de véhicules routiers doivent être en possession de leur certificat de formation à la réglementation ADR à tout moment lorsqu'ils transportent des marchandises. Le certificat de formation ADR doit être approprié aux marchandises transportées.

Au point de chargement, les conducteurs doivent présenter une pièce d'identité valide.

Au point de chargement, les conducteurs de véhicules doivent être en mesure de communiquer efficacement à un niveau leur permettant de comprendre tous les documents (y compris les consignes de sécurité), de discuter de toutes les questions liées à l'ensemble de l'opération de chargement et de bien comprendre et de répondre aux instructions d'urgence et de sécurité. Tout conducteur de véhicule routier qui n'est pas en mesure de communiquer suffisamment pourrait se mettre lui-même ou autrui en danger et se voir refuser le chargement.

Le transporteur doit former le conducteur à tous les éléments nécessaires à l'accomplissement de son travail. Cela comprend le fonctionnement de son équipement mais également la connaissance des produits et des dangers pour tous les produits chimiques transportés.

4. Incidents HSSE

Le conducteur doit signaler tout problème, toute préoccupation ou toute blessure immédiatement au personnel d'exploitation local et à sa direction. Le transporteur doit les communiquer à Vynova dès que cela est raisonnablement possible - dans tous les cas, cela doit se faire avant la fin du jour ouvrable en cours ou au début du jour ouvrable suivant.

Tous les incidents HSSE sur ou près du site de Vynova doivent être analysés par le transporteur et le rapport envoyé à Vynova. Dans le cas d'un tel incident, le transporteur, le responsable principal du transporteur et la personne concernée (par exemple, le chauffeur) peuvent être tenus d'assister aux enquêtes effectuées par le propriétaire du site concerné. Ceux-ci doivent être pris en charge au coût du transporteur. Tous les rapports doivent être dactylographiés et soumis en format électronique.

5. Normes du véhicule

Tous les véhicules présentés pour le transport de produit doivent être adaptés à l'usage, compatibles avec la cargaison, et respecter toutes les obligations légales a.f. ADR. Les originaux des papiers d'enregistrement du véhicule doivent être présents dans le véhicule. Les véhicules doivent être en bon état de fonctionnement et adaptés au transport prévu. Tous les véhicules, remorques et citernes ainsi que leurs accessoires doivent être maintenus dans un état convenable.

6. Préparation du véhicule

Le véhicule présenté pour le transport du produit ne doit pas nécessiter d'activités de pré-chargement telles que le nettoyage, le balayage ou la ventilation, à moins que cela ne soit



spécifiquement convenu par écrit (généralement pour les gaz liquéfiés uniquement). Tout nettoyage nécessaire ne doit pas être effectué sur un site de Vynova et doit être fait avant que le véhicule ne soit présenté pour le chargement.

Lorsqu'aucune instruction spécifique au client n'est mentionnée dans les textes de commande spécifiques, une preuve de chargement précédent doit être présentée pour les réservoirs non nettoyés OU dans le cas de réservoirs nettoyés : un certificat de nettoyage ECD d'une station de nettoyage certifiée EFTCO. Dans les deux cas, les exigences minimales de nettoyage de Vynova dictent les spécificités.

Toutes les vannes, tous les flans et tous les couvercles doivent être bien fermés avant l'entrée ou la sortie d'un container ou d'un camion-citerne. Avant le chargement et avant de quitter le site, le conducteur doit vérifier que toutes les vannes et trappes accessibles en toute sécurité sont correctement fermées.

Des informations sur la charge et des certificats de nettoyage doivent être fournis préalablement si nécessaire. Néanmoins, toute contamination du produit chimique ou des biens (par exemple par une propreté insuffisante du véhicule ou une cargaison antérieure) reste de la responsabilité du transporteur.

En cas de perte d'un produit due au non-respect de cette règle, la valeur du produit perdu sera réclamée par nous.

7. Formation d'accueil sur le site, procédures et instructions

Les chauffeurs doivent assister à toute formation d'accueil ou spécifique produit à l'arrivée sur un site, une usine ou un dépôt, tel que demandé ou jugé nécessaire par le personnel local.

Les conducteurs doivent se conformer à toutes les règles, consignes de sécurité et d'exploitation et aux exigences du site sur lequel ils se trouvent.

Dans tous les cas, les conducteurs doivent connaître de manière proactive les règles du site, les consignes d'exploitation et de sécurité pertinentes et s'y conformer.

8. Inspections des points de chargement

Le transporteur doit effectuer une inspection initiale du point de chargement avant le premier chargement afin de s'assurer qu'il est sûr que les conducteurs peuvent charger en toute sécurité sur ce site. Cette inspection peut être effectuée par des conducteurs dûment formés et compétents. Ils effectuent également toute inspection ultérieure si nécessaire. Lorsque le transporteur trouve des problèmes ou points particuliers, ceux-ci doivent être signalés à Vynova dès que possible.

9. EPI

Le transporteur doit fournir au conducteur tous les équipements de protection individuelle (EPI) requis sur le site de collecte.



Les vêtements et équipements obligatoires pour entrer dans un site de production de Vynova pour le (dé)chargement de marchandises sont une chemise à manches longues et un pantalon long. En entrant dans les zones de production, les exigences supplémentaires sont des lunettes et un casque de sécurité, ainsi que des chaussures de sécurité.

Des EPI supplémentaires, tels qu'une protection contre les chutes et une protection respiratoire, peuvent être nécessaires sur certains sites.

Le conducteur doit être formé à l'utilisation correcte des EPI et doit porter et utiliser correctement tous les EPI désignés par l'entreprise et le site où il travaille, charge ou décharge. Le conducteur doit s'assurer qu'il connaît et comprend toutes les normes EPI pertinentes.

Dans tous les cas, le conducteur doit connaître de manière proactive les exigences pertinentes en matière d'EPI du site et s'y conformer.

10. Opérations de chargement et de déchargement

Le conducteur ne doit pas démarrer l'opération de chargement sans instruction écrite de l'usine locale. Ceci est normalement validé par une signature sur la partie pertinente des documents de transport. Dans tous les cas, le conducteur doit également confirmer verbalement avec le personnel local qu'il peut commencer à charger ou à décharger avant de le faire - cette vérification verbale s'ajoute aux signatures administratives.

Le conducteur doit suivre les procédures locales de chargement et de déchargement.

Le conducteur doit signaler tout problème, toute préoccupation ou toute blessure immédiatement au personnel d'exploitation local et à sa direction.

Si un conducteur est préoccupé par la sécurité d'une opération de chargement, il devrait le signaler au personnel local et à sa propre direction. Si le problème est significatif, il doit être évoqué par la direction du transporteur avec Vynova.

11. Accès à la partie supérieure des véhicules

Le transporteur doit s'assurer que tout accès à la partie supérieure des citernes ou des containers est sûr dès lors qu'il travaille pour Vynova. Par conséquent, tous les conducteurs de camions-citernes doivent utiliser les systèmes de sécurité existants sur le site pour accéder à la partie supérieure du véhicule (par exemple, l'équipement antichute, y compris les harnais).

L'accès au-dessus de la citerne (prise d'échantillon, scellage, fermeture de trou d'homme) n'est pas autorisé en utilisant la main courante du camion comme seule protection.

Sur les sites où cela est requis, les dispositifs anti-chute, comprenant les harnais de sécurité, doivent être utilisés. Les harnais doivent répondre à toutes les normes de sécurité et doivent être certifiés DIN.

L'accès à la partie supérieure des wagons-citernes doit se faire uniquement par le biais d'un système d'accès avec main courante lorsque l'on travaille sur un site Vynova.



12. Documentation, marquage et placardage

Un document « instructions écrites » approprié doit être disponible à tout moment lorsque cela est requis par la loi. Ceux-ci doivent être fournis par le transporteur et doivent être conformes aux exigences de l'ADR.

Le transporteur doit fournir et afficher tous les marquages et placardages, y compris les panneaux de danger, les plaques orange, , les noms d'expéditeur, les numéros de téléphone, etc. requis pour les transports particuliers comme exigé par l'ADR, le RID, l'ADN ou IMDG et la législation nationale applicable.

Si le produit est chargé ou déchargé sous atmosphère inerte (par exemple, azote), le conducteur doit coller un marquage d'avertissement de risque d'asphyxie sur chaque trou d'homme ou bride avant de quitter le site. Les étiquettes seront fournies par Vynova.

Le transporteur doit s'assurer que tous les conducteurs sont familiers avec les documents liés au transport particulier des marchandises Vynova. Cela peut inclure le bon de chargement de Vynova, le CMR, les documents de transport de marchandises dangereuses et la note d'expédition standard.

Lorsque le conducteur reçoit des documents détaillant les procédures à appliquer, les consignes d'accès au site (informations d'approche du site) et au point de chargement et les procédures sécurité, ces instructions doivent être strictement respectées à tout moment.

Le conducteur ne peut quitter le lieu de chargement que si le transport est conforme à la loi. Le conducteur recevra l'autorisation d'un représentant de Vynova au moyen d'un CMR dûment rempli et signé conformément à la loi.

13. Équipement

Il est de la responsabilité du transporteur de s'assurer que tout camion-citerne présenté pour le chargement est approprié et peut être chargé sur ce site particulier.

Le camion est tenu d'être équipé d'une quantité suffisante d'équipement de sécurisation de la cargaison, comme des sangles à cliquet et des tapis antidérapants.

14. Alcool et drogues

L'alcool et les drogues ne sont autorisés sur aucun site de Vynova. Les contenants d'alcool (bouteilles, canettes, cartons de vin, etc.) ne sont pas autorisés sur les sites Vynova, même s'ils ne sont pas ouverts ou vides. Si une personne est soupçonnée d'être sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, elle ne pourra pas poursuivre son activité et des mesures appropriées seront prises.

15. Tabac

Les sites de Vynova sont en général des sites non-fumeurs, il n'est permis de fumer que dans les zones réservées aux fumeurs. Les infractions à la politique antitabac entraîneront le licenciement.



16. Non-respect des exigences

Si le personnel de chargement décide que le véhicule n'est pas adapté à l'usage prévu et / ou que le conducteur ne remplit pas les conditions requises, le véhicule ne sera pas chargé. Vynova doit informer le transporteur de la non-conformité. L'information sera faite avant la fin de la journée ou en début de jour ouvrable suivant.

Les dates de chargement et de livraison mentionnées sur la commande doivent être strictement respectées. Le transporteur doit se présenter au jour de chargement convenu. S'il se présente un autre jour sans préavis, le véhicule n'aura pas accès au site. Une nouvelle date de chargement devra être convenue.

Si le transporteur souhaite s'écarter des dates de chargement et de livraison mentionnées sur la commande, il doit en faire la demande auprès du service clientèle de Vynova au plus tard à midi la veille du chargement et il doit recevoir l'approbation du changement. Ceci est également valable pour l'enlèvement des marchandises par les clients.

En cas de non-respect des procédures de chargement / déchargement du site, des règles et des normes de sécurité il sera demandé au conducteur de quitter le site immédiatement avec son véhicule. Des sanctions supplémentaires ou des pénalités pour le conducteur / transporteur sont possibles.

Des infractions graves ou répétées aux règlements ou aux normes peuvent entraîner une interdiction d'accès au site pour le conducteur ou le transporteur.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Andreas Scholz". The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

Andreas Scholz

Vynova Group - Vice President Quality, Safety, Health Environmental